



Fédération de l'Éducation,  
de la Recherche et de la Culture

# élections CTPM

Consultation afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein du Comité Technique Paritaire du Ministère (CTPM)

Certaines catégories de personnels sont appelées à une consultation de représentativité pour le CTPM du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

- Les enseignants-chercheurs appartenant aux corps propres des grands établissements (Collège de France, CNAM, EHESS, ENS, INALCO, Muséum...)
- Les allocataires de recherche
- Les élèves fonctionnaires stagiaires des établissements d'Enseignement Supérieur (ENS, ENC, ENSSIB)
- Les personnels enseignants et hospitaliers en fonctions dans les CHU
- Les personnels ATOSS de l'ASU ou des services déconcentrés exerçant dans les établissements du Supérieur
- Les personnels enseignants du second degré et du premier degré **détachés** dans le Sup.
- **Tous** les non titulaires, enseignants ou IATOS, de **droit public** en fonction dans les établissements du Supérieur et de la Recherche (EPST).

**Cette consultation doit être organisée dans tous les établissements d'enseignement supérieur**

**Le 5 décembre 2003**

Pour les autres catégories de personnels, la représentativité sera établie à partir des résultats aux différents CAP, CTPU ... spécifiques à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ayant eu lieu antérieurement.

## Les CTP ont un rôle important :

C'est un lieu de consultation et d'information traitant notamment des questions relatives :

- aux problèmes généraux d'organisation des administrations, établissements ou services
- aux conditions générales de fonctionnement des administrations et services
- aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur la situation du personnel
- à l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'administration concernée
- aux problèmes d'hygiène et de sécurité
- aux critères de répartition des primes.

## Cette consultation ...

... contribuera à définir la représentativité de chaque organisation syndicale au CTPM et les personnels auront donc à se prononcer sur un sigle syndical

**FERC CGT**

Par delà ce sigle, ce sont des militants et des militantes que vous connaissez dans votre établissement, et qui luttent avec vous au quotidien.

Les personnels de notre secteur, en lutte à la fin de l'année universitaire 2003, l'ont exprimé avec force :

**l'enseignement supérieur et la recherche représentent un enjeu capital et le débat de société qu'ils exigent n'a pas eu lieu.**

La mobilisation des personnels a permis de repousser la discussion du projet de loi sur la modernisation des Universités.

**Se battre pour le service public, sa transformation au service de tous, se battre pour les revendications des personnels en terme de reconnaissance des qualifications, des moyens de formation et de recherche, se battre pour une protection sociale efficace et des retraites à taux plein à 60 ans, c'est ce qui a mis en mouvement l'ensemble des acteurs et de la communauté universitaire.**

**La CGT a oeuvré à leurs côtés, a appelé de toutes ses forces à la généralisation du mouvement sur ces revendications.**

**Elle continuera à développer les mobilisations nécessaires pour gagner les moyens réels d'assurer nos missions d'enseignement supérieur et de recherche.**

## **une garantie le vote cgt**

L'ensemble des personnels, quoiqu'on tente de faire croire, est très attaché aux valeurs d'égalité, de démocratie, de partage, de reconnaissance et de qualité.

Demain, si les projets du gouvernement étaient adoptés, l'élitisme et la ségrégation seraient de mise et personne n'y gagnerait ! Pas même les entreprises...

A terme, ce qui est visé c'est que l'employeur de tous les personnels ne soit plus l'Etat mais leur établissement. Celui-ci, avec ses moyens propres et alloués globalement, pourrait décider des recrutements, des niveaux de rémunération, des conditions de travail, des licenciements, comme c'est déjà le cas pour les contractuels.

### **Individualisation à l'extrême**

L'individualisation des carrières (droit individuel considéré comme opposé aux garanties collectives) et celle des rémunérations sont présentées comme des mesures de reconnaissance et de valorisation des personnes.

En réalité, elles leur refusent définitivement de faire valoir leurs droits collectifs, y compris celui de participer pleinement au service public.

L'enveloppe indemnitaire globale déléguée par le Ministère pourrait être abondée, dans une certaine limite, par le budget propre de l'établissement et sera répartie au mérite.

### **Résorption de l'emploi précaire**

Le manque de personnels au regard des missions et du nombre d'étudiants, le désengagement financier de l'état, la mauvaise gestion et l'absence de politique prévisionnelle des emplois conduisent au recrutement de non titulaires sur différents statuts CES, CEC, emplois-jeunes, CDD, jeunes gens en formation par alternance.

Sachons que nos collègues non-titulaires effectuent exactement les mêmes tâches que les titulaires et concourent de manière permanente au fonctionnement du service public. Ce sont justement les conditions édictées par la loi pour fonder l'occupation des emplois par des fonctionnaires !

En 2000, un recensement détaillé des ayants droit, conduit par le MEN, fait ressortir 33 386 bénéficiaires potentiels dont 14 740 pour le Supérieur majoritairement (11 000) rétribués sur les « ressources propres » des établissements. Seuls 2 000 environ d'entre eux ont été titularisés par le plan Sapin, les emplois gagés nécessaires n'ayant pas été demandés.

Nous exigeons un moratoire des licenciements impliquant le gouvernement, l'administration, et la création des postes statutaires corrélatifs.

## **Conditions de travail aggravées**

On nous annonce qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne sera pas remplacé.

Les amputations budgétaires de 2003 et le projet de budget 2004 vont éreinter la Recherche publique et la contraindre à recourir systématiquement aux activités lucratives.

- Le Ministre de la Recherche tire gloire d'un budget en hausse de 3,9%. Mais les seules augmentations sont toutes au service d'une politique d'aide aux entreprises (crédits d'impôts +46%) et technologique. Pire, pour « assurer une flexibilité », le Ministère supprime 550 titulaires (200 chercheurs et 350 ITA) et y substitue des Contrats à Durée Déterminée !

- La réforme du LMD se veut une offre plus riche de formations mais à moyens constants. Or, assurer le suivi individuel des étudiants exige d'augmenter sensiblement le potentiel pédagogique, scientifique et administratif de notre système. Nous sommes loin du compte !

L'« Université à 2 vitesses » aurait des conséquences graves sur les carrières et pèserait lourdement sur la qualité de l'ensemble des activités de Recherche et de Formation.

**Dans la situation particulière d'aujourd'hui, la CGT, ses organisations, ses militantes et ses militants, mettent tout ce qui est possible en œuvre :**

**pour défendre avec vous  
un véritable service public,  
efficace socialement et  
ouvert au plus grand nombre**

### **Obtenons ensemble :**

- l'arrêt des suppressions de postes et l'obtention d'emplois de titulaires en nombre et des budgets qui répondent aux nécessités de nos missions de service public,
- des liens forts entre Formation et Recherche dans tous les cycles,
- des diplômes nationaux garants de la cohérence de notre système d'Enseignement Supérieur et de la reconnaissance des qualifications,
- l'arrêt de l'externalisation des activités et des privatisations directes ou déguisées
- le développement de la démocratie à tous les niveaux.

**C'est dans un contexte difficile que vous êtes appelés à choisir l'organisation qui vous représentera au CTPM.**

***Nous sommes les seuls à faire appel à votre implication directe, à votre responsabilité***

## **votez FERC-CGT**

## **Donnez-vous les moyens de la reconquête sociale**